

Rapport annuel FSTS 2025

Le mot du président



La technique du traitement de surfaces est un maillon indispensable de la compétitivité de l'économie suisse : elle améliore la qualité et la durée de vie des produits, ainsi que leur fonctionnalité, et joue ainsi un rôle essentiel dans l'utilisation efficace des ressources. Dans un contexte économique marqué par les mutations technologiques, la pression sur les coûts et des exigences environnementales croissantes, cette branche a besoin de partenaires solides et bien organisés.

La Fondation suisse pour les traitements de surface (FSTS) fédère les forces de ses associations membres et fournit des prestations interassociatives, allant de la promotion de la relève à la formation professionnelle initiale et continue, en passant par la promotion de la branche et les relations publiques. Elle défend également les intérêts communs de ses membres auprès des autorités et s'engage en faveur de solutions pratiques, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la sécurité au travail.

En 2025, la promotion du personnel qualifié est de nouveau au cœur des préoccupations : des professionnels bien formés dans le domaine de la technologie des surfaces constituent un élément clé pour l'innovation, la qualité des produits et une transition réussie vers des processus de production respectueux du climat. Parallèlement, il est apparu clairement que des conditions-cadres stables et des lignes directrices fiables en matière de politique énergétique et environnementale sont essentielles pour nos entreprises.

En tant que président de la fondation et membre du Conseil des États, je tiens à renforcer les liens entre la pratique et la politique, et à faire connaître les enjeux de la technique du traitement de surfaces au sein des commissions concernées. Ce n'est qu'en associant étroitement l'économie, la formation, la recherche et la politique que nous pourrions relever avec succès les grands défis, de la décarbonisation de l'industrie jusqu'à la formation de la relève.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil de fondation, des commissions spécialisées, de nos associations fondatrices ainsi que l'ensemble des collaborateurs pour leur grand engagement au cours de l'année 2025. Ensemble, vous veillez à ce que la technique du traitement de surfaces en Suisse reste à l'avenir synonyme de qualité, de fiabilité et de pérennité.

CE Jakob Stark, président de la FSTS, Buhwil

Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation de la FSTS s'est réuni à deux reprises sous la direction de son président, le conseiller aux Etats Jakob Stark. Le 23 avril 2025, la réunion a été précédée de la traditionnelle rencontre avec les présidents des commissions. Cette réunion commune traduit leur collaboration, ouverte et transparente. Le conseil de fondation obtient ainsi un bon aperçu des nombreuses tâches en cours dans les différents domaines spécialisés.

Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail « Financement » de la FSTS a présenté des solutions visant à garantir à long terme les ressources nécessaires à l'ensemble des champs d'activité de la FSTS, notamment dans le domaine de la formation initiale et continue. Le Conseil de fondation a pris des décisions pour l'avenir et adopté le nouveau règlement sur les cotisations. Ce dernier prévoit la création d'un fonds de formation professionnelle en technique des surfaces afin de garantir les moyens financiers nécessaires à la formation initiale et continue, et qui doit être déclaré de force obligatoire par le Conseil fédéral. Par ailleurs, le déménagement éventuel du centre de CI de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel, initié par l'école professionnelle du canton de Neuchâtel, a été examiné et discuté. À la fin du mois d'octobre 2025, l'Association suisse des entreprises d'anodisation (VSA) s'est dissoute, ce qui fait perdre à la FSTS l'une de ses associations porteuses. Le règlement du conseil de fondation ainsi que l'organigramme de la fondation ont été adaptés en conséquence.

Départements et commissions

Commission pour la formation professionnelle et la formation continue CFP

La commission s'est réunie à deux reprises en séance ordinaire ; une séance supplémentaire de la CSDPQ a par ailleurs été organisée à la suite des révisions quinquennales des ordonnances relatives à la formation. La discussion a notamment porté sur la nécessité, à l'heure actuelle, d'une révision totale. Selon la FSTS, il n'y a pas d'urgence à adapter les ordonnances et les règlements relatifs à la formation. Sur la base des résultats de l'enquête et du rapport de la CSFP, la Confédération (SEFRI) et les cantons (CSFP) se sont ralliés à la position de la FSTS. La CSDPQ a donc proposé au conseil de fondation de la FSTS de renoncer à ce stade à une révision totale. Il a toutefois été précisé qu'une révision totale serait à l'ordre du jour dans les prochaines années et que le temps disponible devait être mis à profit pour les préparatifs.

Pour la première fois depuis plusieurs années, on a pu constater une légère hausse du nombre de nouveaux apprenants. En Suisse alémanique, 11 apprenants sont entrés en première année d'apprentissage CFC pour entamer leur formation professionnelle (8 ou 9 en deuxième année et 10 en troisième année). En Suisse alémanique, 13 apprenants (ou 14) ont commencé une formation AFP et 10 sont en deuxième année.

En Suisse romande, 10 nouveaux apprenants ont commencé leur formation professionnelle CFC. On compte 9 apprenants en deuxième année de CFC et 5 en troisième année, auxquels s'ajoutent cinq ou six redoublants pour la PQ. Deux apprenants ont commencé la formation AFP (dont un en deuxième année).

Les retours des chefs experts et les résultats de l'examen quinquennal ont mis en évidence des problèmes au sein des entreprises formatrices. Cela se reflète notamment dans le taux d'échec enregistré lors de la dernière PQ en Suisse romande. Les notes insuffisantes portaient sur les exercices pratiques et non sur les épreuves théoriques. La commission a constaté que certaines entreprises ne sont pas en mesure de transmettre l'ensemble des compétences requises, alors qu'il serait facile de faire appel à d'autres entreprises pour des stages

de courte durée. La FSTS devra, si nécessaire, proposer son aide aux entreprises et la question des formations en partenariat devra également être inscrite à l'ordre du jour.

La cérémonie de remise des diplômes a de nouveau eu lieu à Trimbach, début juillet, c'est-à-dire peu après la fin des examens. SWISSGALVANIC et la Fondation suisse pour les traitements de surface (FSTS) ont invité tous les titulaires du certificat fédéral de capacité (CFC), leurs formateurs, leurs enseignants et les chefs experts à participer aux festivités dans le canton de Soleure.

L'année dernière, la commission Formation initiale AFP et CFC, dirigée par Marcel Bürki, a de nouveau élaboré les documents nécessaires à la procédure de qualification (PQ). Plusieurs séances et de nombreuses heures de travail de la part de tous les membres de la commission ont été nécessaires pour cela. Les documents ont pu être remis à temps au CSFO. Malgré la date précoce, juste avant les vacances, toutes les notes sont arrivées à temps.

À l'issue de l'évaluation quinquennale, le groupe de travail « Marketing des apprenants » n'a décidé aucune mesure supplémentaire. La commission a toutefois pu constater que la promotion des places d'apprentissage et des stages d'orientation via la plateforme Yousty a bien fonctionné. La production de vidéos destinées à soutenir la campagne de promotion des places d'apprentissage sur les réseaux sociaux est toujours en attente. En raison des changements au sein de la fondation – la VSA s'est dissoute fin octobre 2025 –, la CFP se reconstituera et reprendra également les travaux dans le domaine du marketing pour les apprenants.

En 2025, la Commission assurance qualité (CAQ) a mené à bien la deuxième édition de l'examen professionnel (EP) 2024. Au cours de plusieurs réunions, les membres de la commission ont examiné de manière critique les modules de formation, les examens de fin de module ainsi que l'examen professionnel, et ont apporté des modifications ciblées. L'un des principaux résultats de ces travaux est l'introduction d'une nouvelle partie d'examen dans le module 6, dans laquelle les candidats sont désormais confrontés à une situation de gestion spécifique.

Parallèlement, la révision des directives a été entreprise. Les travaux devraient s'achever en 2026, après quoi ils seront soumis pour examen au SEFRI. La CAQ s'est réunie à trois reprises en 2025 ; les procès-verbaux de ces réunions ont été transmis au secrétariat de la FSTS ainsi qu'au président de la CFP.

Trois candidats de Suisse alémanique ont participé à la deuxième édition de l'EP 2024 et ont tous réussi l'examen. Au total, trois certificats professionnels ont pu être attribués. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen, 29 certificats professionnels ont ainsi été délivrés au total.

La formation à l'examen professionnel 2027 a débuté en Suisse romande en août 2025. En Suisse alémanique, la formation débutera en janvier 2026.

Le recrutement de nouveaux participants continue de poser des problèmes particuliers. Parmi les raisons invoquées, figurent notamment le faible nombre de candidats potentiels et le fait que cette formation est peut-être insuffisamment connue. Pour promouvoir l'examen professionnel, des séances d'information ciblées et des contacts personnels ont été organisés. Aucune contribution financière extraordinaire n'a été reçue en 2025.

Les informations actuelles concernant l'examen professionnel et les prochains modules prévus peuvent être consultées sur le site Internet de la FSTS. <https://FSTS-fsts.ch/de/bildung/hoere-berufsbildung>.

Commission pour la sécurité au travail

L'année 2025 a été dans l'ensemble une année normale en ce qui concerne les activités en rapport avec la solution de branche 36. Martin Baumann, spécialiste de la sécurité au travail, ayant quitté la société SBIS, il faut désormais rechercher un nouveau spécialiste pour assurer la succession prévisible de Thomas Müller. Une excellente solution a été trouvée pour le poste de médecin du travail en la personne de Thomas Suter. Les cours pour PER-COS et les réunions ERFA ont pu avoir lieu dans les conditions habituelles. Les activités de la CST ont été coordonnées en 2025 lors de deux réunions en ligne.

La solution de branche n'a heureusement enregistré aucun départ et trois nouveaux membres ont même pu être recrutés.

Le fait d'intégrer les thèmes prioritaires dans les réunions ERFA a continué de recueillir un large soutien, car cela constitue une valeur ajoutée évidente pour les participants. Les thèmes abordés en 2025 ont concerné les substances relevant de la réglementation CRM, le stockage des substances dangereuses ainsi que l'évaluation des risques.

Commission paritaire pour l'environnement CPE

En 2025, la quantité totale de boues s'est élevée à 4167,44 tonnes, soit environ 216,75 tonnes de moins qu'en 2024. Étant donné que la quasi-totalité des boues d'hydroxyde est éliminée dans les fonderies, le bilan environnemental de ces boues n'est pas moins bon, malgré leur volume plus important.

En 2025, deux audits ont été effectués. Les entreprises Recyplus (filiale du groupe Thommen-Furler AG) et WRC à Bâle ont été auditées et ont passé ces audits sans problème. Les certificats ont été envoyés et ces entreprises restent des prestataires recommandés pour l'élimination de nos déchets. Suite au départ de Mike Eichenberger de la CPE, l'entreprise UVE a annoncé son retrait de la CPE ; par conséquent, aucun audit n'y a plus été effectué et l'entreprise UVE renonce ainsi à figurer sur la liste des entreprises de traitement des déchets recommandées. Cette décision était prévisible, puisque UVE est implantée en Allemagne et propose en réalité des services de stockage définitif des déchets, mais non du recyclage. Il n'y a d'ailleurs aucune entreprise suisse qui fasse appel directement à UVE pour l'élimination des déchets, à l'exception de nos propres collecteurs de déchets.

Thommen-Furler AG compte désormais 5 sites, regroupés sur le plan opérationnel. La CPE a décidé qu'un de ces sites serait audité chaque année. Cela signifie donc maintenant un cycle de cinq ans, ce qui est plus long qu'auparavant. Cependant, comme la gestion des flux de matières est désormais centralisée, nous pourrions continuer à contrôler et à surveiller nos directives avec le même niveau de qualité.

Les listes et les tableaux figurant sur le site de la FSTS ont été remaniés et mis à jour. Ce processus est géré en continu par Neosys AG.

Cette année, l'OFEV n'a communiqué aucune nouvelle information concernant l'état d'avancement de la nouvelle plateforme eGOV. Le nouveau système sans support papier devrait désormais remplacer l'ancien VeVa-Online 2027. Le thème PHAS est également au cœur de l'actualité à l'OFEV ; une fiche d'information à ce sujet a d'ailleurs été mise en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.bafu.admin.ch/dam/de/sd-web/FmKqOQLFoApL/merkbatt>

Comme par le passé, les informations fournies par le groupe de travail REACH ont été examinées à titre purement indicatif au sein de la CPE. Ces informations sont transmises à tous les groupes de travail du département Environnement. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au rapport annuel du groupe de travail REACH rédigé par Manfred Beck.

Groupe de travail micropolluants

Cinq réunions en ligne ont eu lieu en 2025. Une étude financée par l'OFEV et portant sur les eaux usées de sept ateliers de galvanoplastie situés dans toute la Suisse a été lancée en août/septembre. Les prélèvements ont été effectués sur cinq jours ouvrables. Ceux-ci font

actuellement l'objet d'analyses réalisées par plusieurs laboratoires et hautes écoles spécialisées afin de détecter la présence de micropolluants. Les résultats sont attendus pour l'été 2026. Tant que ces résultats ne seront pas disponibles, il sera difficile de continuer à travailler, car la suite de la procédure dépend de ces résultats.

Les PFAS ont également fait l'objet des travaux du groupe de travail et nous ont beaucoup occupés en 2025. Le groupe de travail a décidé de se saisir de cette question et d'aider les entreprises dans leurs démarches auprès des autorités. Toutefois, nous ne fournirons aucune assistance concernant les sites contaminés. En la matière, les entreprises doivent s'adresser aux prestataires/personnes compétents, mais ce service n'est pas gratuit. Nous essayons de faire en sorte que les autorités communiquent avec le groupe de travail et non avec les entreprises.

En raison d'une forte pression politique, certains cantons ont déjà pris les devants en effectuant des mesures dans diverses entreprises. Il n'existe pas encore de valeur limite pour le rejet de PFAS dans les stations d'épuration des eaux publiques. Le groupe de travail tente d'exercer une influence dans ce domaine au moyen de contacts avec les autorités. On sait désormais que les eaux usées contiennent des PFAS et que nous serons concernés par ce problème. Nous avons pris connaissance des résultats anonymisés de plusieurs études menées auprès d'entreprises de galvanoplastie. Nous avons envoyé une circulaire aux entreprises afin de déterminer quelles sont celles concernées par ces analyses. L'objectif est de circonscrire et d'identifier les substances en cause. Les taux relevés étaient extrêmement élevés, et on nous a assuré qu'il s'agissait sans aucun doute d'ateliers de galvanoplastie. On peut affirmer aujourd'hui que toute installation utilisant un électrolyte chromé à des fins décoratives trouvera des PFAS dans ses eaux usées. Malheureusement, les enquêtes ont également révélé qu'il existe encore des entreprises qui utilisent du PFOS, alors que cette substance est interdite depuis déjà huit ans. Là encore, nous essayons de retrouver ces entreprises afin de les avertir une dernière fois et de leur demander d'éliminer le PFOS. Cela jette malheureusement une ombre sur notre branche et nuit à notre image. Le groupe de travail a toujours présenté notre branche comme moderne, compétente, ouverte et disposée à coopérer avec les autorités, or, de telles découvertes nous font sombrer à nouveau dans une « image négative ». Le groupe de travail collabore également avec les fournisseurs, et il y en a déjà parmi eux qui n'offrent plus que des produits sans PFAS dans leur gamme. Lors de l'assemblée générale de Swisssgalvanic, il a été souligné qu'il fallait absolument se renseigner auprès des fournisseurs pour savoir s'ils utilisent des produits chimiques sans PFAS.

D'autre part, il est indispensable d'examiner l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Nous devons notamment demander à nos clients s'ils utilisent des lubrifiants sans PFAS ou s'ils connaissent la composition de ceux qu'ils emploient.

Davantage d'informations: <https://FSTS-fsts.ch/de/umwelt>.

La **commission groupe de travail REACH GTR** a tenu deux réunions ordinaires dans les locaux de la société riag Oberflächentechnik AG à Wängi. En 2025, le groupe de travail a renoncé à organiser des événements ou des webinaires.

Trioxyde de chrome / Composés de chrome (VI)

Jusqu'au 28 août 2025, 365 demandes concernant le chrome (VI) avaient été déposées. Les 12 dernières demandes (364-01 à 364-12) concernaient les demandes CTACsub2 déjà annoncées pour le trioxyde de chrome.

Statistique des dépôts de demandes :

- 264 décisions positives
- 4 rejets
- 56 opinions déjà formées, mais pas encore de décision
- 41 opinions en cours de formation

Parmi les autorisations accordées, 52 ont déjà expiré, dont certaines importantes et fréquemment utilisées. Une autre autorisation a été retirée à la suite du Brexit.

Une consultation publique de six mois sur la nouvelle proposition de restriction de l'ECHA a eu lieu du 18 juin au 18 décembre. Les avis reçus sont désormais examinés par les comités scientifiques de l'ECHA, à savoir le RAC (Risk Assessment Committee) et le SEAC (Socio-Economic Analysis Committee). La Commission européenne rendra sa décision à l'issue de ces évaluations.

Ces restrictions ne devraient pas entrer en vigueur avant 2027 ou 2028 au plus tôt. Les utilisateurs suisses pourraient se retrouver dans une situation délicate dès que l'UE passera du régime d'autorisation à celui de limitation. À ce moment-là, les autorisations existantes perdront leur validité. Dans le même temps, les nouvelles exigences (restrictions) ne seront probablement pas encore en vigueur en Suisse, car l'expérience montre que la transposition autonome demande du temps. Les entreprises suisses pourraient ainsi se retrouver dans un vide juridique et perdre momentanément la base légale nécessaire à leur production.

La Commission a l'intention de reprendre contact avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) au printemps 2026 afin de discuter de la suite à donner à cette question.

Composés polyfluorés (PFAS)

Le 20 août 2025, l'ECHA a publié un projet révisé (« document de référence »). Celui-ci s'appuie sur la consultation menée en 2023, qui a recueilli 5 600 avis, et sert de base à la prochaine phase d'évaluation par les comités scientifiques (RAC et SEAC). Ces derniers s'occupent actuellement de l'évaluation scientifique et de la révision de la proposition. La conclusion de ce processus est attendue au printemps ou à la mi-2026.

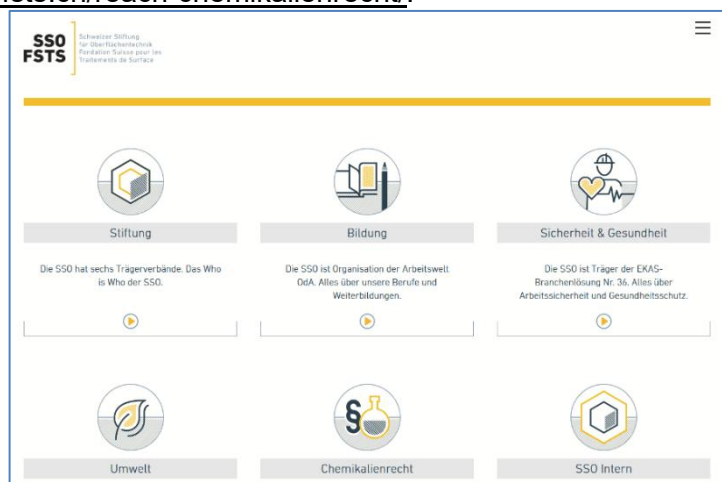
Il convient de distinguer clairement les activités de la **commission groupe de travail REACH** de celles du **groupe de travail sur les micropolluants**. Alors que le groupe de travail REACH se consacre essentiellement aux mesures législatives et réglementaires attendues dans le domaine des PFAS, le groupe de travail sur les micropolluants aborde de manière concrète les questions qui se posent déjà actuellement à ce sujet dans différents cantons.

Cela est notamment le cas dans le cadre de la collaboration avec l'Association suisse des professionnels de l'assainissement (VSA), en particulier pour le relevé des micropolluants émis par les entreprises de la branche des traitements de surface. Parmi ces micropolluants figurent notamment les substances alkylées perfluorées et polyfluorées (**PFAS**).

Davantage d'informations : www.sso-fsts.ch/reach-chemikalienrecht/.

Site Web www.sso-fsts.ch

Le site web de la FSTS permet d'avoir accès en permanence à toutes les informations pertinentes relatives aux différents domaines spécialisés ainsi qu'à leurs responsables. Il informe sur les différentes activités de la commission et donne accès à de nombreux fichiers utiles, notamment dans le domaine de la formation.



Finances

L'exercice sous revue s'achève sur un bénéfice de 4 966,63 CHF, soit environ 40 000,00 CHF de plus que prévu au budget. Ce résultat s'explique principalement par les recettes exceptionnelles provenant des subventions du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'examen quinquennal des formations professionnelles initiales AFP et CFC ont chacun été subventionné à hauteur de CHF 20'000.00. À la fin de la période considérée, la FSTS présente une situation financière solide et dispose, après comptabilisation du bénéfice au 31 décembre 2025, d'un capital propre d'environ 385 000 CHF. À cela s'ajoutent des provisions d'un montant d'environ 145 000 CHF. Les provisions ont augmenté d'un peu plus de 30'000.00 CHF car, après sa dissolution, l'Association suisse des entreprises d'anodisation (VSA) a transféré le capital résiduel à la FSTS. Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation de la FSTS a en outre décidé de s'attaquer au déficit structurel annuel de l'ordre de 40 000 CHF, d'une part en augmentant les cotisations et, d'autre part, en instaurant un fonds de formation professionnelle (FFP) « Technique des traitements de surface » déclaré de force obligatoire.

Objectifs/mesures 2026

- Élaboration des bases pour un fonds de formation professionnelle (FFP) déclaré de force obligatoire dans le domaine de la technique des traitements de surface et soumission de la demande au SEFRI
- Révision de l'annexe 2 des plans de formation des formations professionnelles initiales AFP et CFC (mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé)
- Lancement des travaux préparatoires en vue de la révision totale des formations professionnelles initiales
- Concrétisation des conditions-cadres relatives au déménagement du centre CI de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel.
- Communication active en interne et en externe
- Réorientation et institutionnalisation de la campagne de publicité pour la formation professionnelle initiale

Secrétariat

Le secrétaire général de la FSTS est Jürg Depierraz, Depierraz Saner AG, Seilerstrasse 22, case postale, 3001 Berne, tél. +41 31 310 20 12, fax +41 31 310 20 35, courriel : info@sso-fsts.ch. Cornelia Kläy est chargée de la comptabilité de la FSTS ; Beat Kläy et Saskia Stufenegger sont les personnes à contacter au secrétariat pour les questions relatives à la FSTS.

Adresses des membres du Conseil de fondation (état : 1^{er} janvier 2026)

SR Jakob Stark	Président du conseil de fondation FSTS	Guggenbühl 11, 9215 Buhwil Tel.: +41 71 633 18 94 M: +41 79 746 44 26 E-Mail: jakob.stark@parl.ch
Manfred Beck	Président AFTS	RIAG Oberflächentechnik AG, Murgstrasse 19 a, 9545 Wängi Tel.: +41 52 369 70 84 Fax: +41 52 639 70 79 E-Mail: manfred.beck@riag.ch
Tiziano Caracciolo	AER	Rolex Manufacture, Rue David-Moning 9, 2504 Biel/Bienne Tel.: +41 76 423 62 03 E-Mail: caracciolo_tiziano92@hotmail.fr
Jonathan Donzé	Président AER	UNIVERSO S.A., Rue Louis-Joseph Chevrolet 43, 2300 La Chaux-de-Fonds Tel.: +41 32 911 91 91 E-Mail: Jonathan2246@hotmail.com
Karim El Bahi	Président IGO	armasuisse, Guisanplatz 1, 3003 Bern Tel.: +41 79 236 28 39 E-Mail: karim.elbahi@ar.admin.ch
Alex Fossati	SWISSGALVANIC	Foma-Galvanik AG, Linth-Escher-Strasse 12, 8865 Bilten Tel.: +41 55 615 23 46 E-Mail: foma.galvanik@bluewin.ch
Philippe Gindraux	SGO SST	Laboratoire Dubois SA, Rue Alexis-Marie-Piaget 50, 2301 La Chaux-de-Fonds Tel.: +41 32 967 80 00 E-Mail: pgindraux@laboratoiredubois.ch
Thomas Hirsiger	Président SWISSGALVANIC	Galvanik Hofmann AG, Rebgrasse 14, 2540 Grenchen Tel.: +41 32 652 1 537 E-Mail: thomas.hirsiger@ghg.ch
Rolf Huber	AFTS	Nolle AG, Werkstrasse 13, 8620 Wetzikon Tel.: +41 44 817 33 77 Fax: +41 44 817 34 31 E-Mail: rolf.huber@nolle-ag.ch
Dr. Patrik Schmutz	Président SGO	EMPA Dübendorf, Überlandstr. 129, 8600 Dübendorf Tel.: +41 44 823 48 45 Fax: +41 44 823 40 15 E-Mail: patrik.schmutz@empa.ch
Nora Zehnder	IGO	Aadorfer Hartchrom GmbH, Weiernstrasse 29, 8355 Aadorf Tel.: +41 44 975 29 50 E-Mail: nora@aadorfer.ch
Jürg Depierraz	Secrétaire général FSTS	Depierraz Saner AG, Seilerstrasse 22, Postfach, 3001 Bern Tel.: +41 31 310 20 12 Fax: +41 31 310 20 35 E-Mail: info@FSTS-fsts.ch

Berne, avril 2026 JS/JD/BK